

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2022/65

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 18 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 août 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Sophie ALLEOUD.

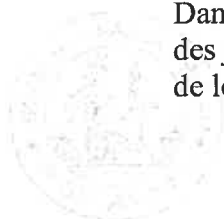
Excusé(e)s : Philippe BOUNIARD (procuration à Claire BOMBRUN), Carole THOMAS (procuration à Agnès GUIGON), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (procuration à Jean-Charles GONIEAUX), Michel PREVOST (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Tiphaine FARGIER).

Absent(e)s :

Yves LAMOINE a été élu secrétaire.

Objet : Demande de subvention au titre du programme "Equipements sportifs" porté par la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation d'une piste de Pumptrack.

Dans la volonté de promouvoir une activité physique et de loisirs, à destination des enfants et des jeunes, ouverte aux écoles primaires de la commune, aux communes voisines, des centres de loisirs et des associations locales, la commune d'Alba la Romaine s'engage dans le projet



de création d'une piste de Pumptrack. Ce type d'équipement est en capacité d'accueillir des pratiques de roller, skate, trottinette, BMX et vélos dans des conditions de pratique sécurées et adaptées au plus grand nombre en accès libre ou organisé.

Le Maire précise au Conseil Municipal que ces travaux peuvent être financés en partie par la Région Auvergne Rhône Alpes, programme "Equipements sportifs".

Les travaux sont estimés à un montant total de 115 000 HT.

Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 5 % du montant des travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser les travaux de création d'une piste de Pumptrack.

INDIQUE que ces travaux consistent en l'aménagement de terrain et la création d'une piste de Pumptrack.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budgets Prévisionnels 2022 et 2023 en section d'investissement.

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes d'un montant de 5 750 € correspondant à 5 % du montant HT des travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	115 000	
Financement communal 2022-2023		23 000
Agence Nationale du Sport		86 250
Région Auvergne Rhône Alpes		5 750
TOTAUX	115 000	115 000

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 août 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 19 août 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

